



Gières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2015

DELIBERATION N° DEL028-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150518-DEL028-15-DE
Date de télétransmission : 26/05/2015
Date de réception préfecture : 26/05/2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 mai 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 18/05/15)
M. EL GARES Habib (Pouvoir à G. MORIN en date du 15/05/15)
M^{me} GERACI (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 18/05/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Andy DUSSERRE

M^{me} Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Reconduction de l'adhésion au réseau français des villes éducatrices (R.F.V.E.).

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune de Gières au réseau français des villes éducatrices (R.F.V.E.).

Les villes françaises, depuis une vingtaine d'années, et plus particulièrement depuis la mise en œuvre de la décentralisation, se sont investies dans une démarche éducative locale dépassant le domaine strictement scolaire, développant une approche transversale des questions éducatives et faisant de la ville un agent co-éducateur (à travers la citoyenneté, la démocratie participative, les projets culturels, la planification urbaine, la politique environnementale...).

Le réseau français des villes éducatrices a été créé en 1998 et se développe d'année en année. Il regroupe aujourd'hui plus de 100 villes, sur l'ensemble du territoire, des grandes métropoles aux villes moyennes, représentant près de 10 millions d'habitants.

Ses objectifs sont les suivants :

- échanger des informations
- confronter des expériences
- organiser des rencontres régulières, afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des villes éducatrices
- développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de reconduire l'adhésion au réseau français des villes éducatrices, le montant de l'adhésion annuelle s'élevant à 270 €,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 4 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 18 mai 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI